

PARC EOLIEN DU FRESTOY
188 Rue Maurice Béjart – CS 57392
34184 MONTPELLIER
Tel : 04 67 40 74 00
Fax : 04 67 40 74 05

Préfecture de l'Oise
1 Place de la Préfecture
60000 Beauvais

Fait le 21 juin 2021, à Montpellier.

Objet: Demande d'Autorisation Environnementale Unique d'un parc éolien sur les communes du Frestoy-Vaux (60) et d'Assainvillers (80), par la société PARC ÉOLIEN DU FRESTOY (VALECO).

Madame le Préfet,

En application des dispositions de l'ordonnance n°2017-80 du 26 janvier 2017 et des décrets n°2017-81 du 26 janvier 2017 et n°2017-82 du 26 janvier 2017 relatifs à l'autorisation environnementale et conformément aux dispositions des articles R181-12 à R181-15 du code de l'environnement,

Je soussigné, M. Sébastien APPY, de nationalité Française, agissant en tant que Gérant de la SARL PARC ÉOLIEN DU FRESTOY, dont le siège social est 188 Rue Maurice Béjart – CS 57 392 - 34184 MONTPELLIER, ai l'honneur de solliciter :

La demande d'Autorisation Environnementale Unique pour un parc éolien.

- Départements : Oise (3 machines), Somme (2 machines) ;
- Communes : Le Frestoy-Vaux (60420), Assainvillers (80500).

La présente demande vise la création d'un parc éolien constitué de 5 aérogénérateurs, (3 sur la commune du Frestoy-Vaux et 2 sur la commune d'Assainvillers) de puissance unitaire maximale de 6 MW, et de deux postes de livraison à proximité du lieu-dit « LE GRAND BUHOTIER » sur la commune du Frestoy-Vaux.

Il s'agira de l'implantation d'éoliennes dont la hauteur maximale de mât est de 114 m et dont le diamètre maximal du rotor est de 150 m. Le parc éolien du Frestoy regroupe 5 éoliennes pour une puissance totale maximale installée de 30 MW.

Conformément à la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et au décret n°2011-984 du 23 août 2011 modifiant la nomenclature des ICPE, cette demande s'inscrit dans la nomenclature ICPE sous la rubrique suivante :

Rubrique ICPE	Désignation de la rubrique	Volume activité	Régime
2980	Installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant un ou plusieurs aérogénérateurs dont le mât a une hauteur supérieure ou égale à 50 m	5 aérogénérateurs dont la hauteur maximale de mât est de 114 m	AUTORISATION Rayon d'affichage 6 km

Par la présente, la SARL PARC ÉOLIEN DU FRESTOY s'engage à respecter les engagements formulés dans le dossier ci-joint.

Par ailleurs, il est demandé une dérogation pour le plan du parc éolien visé à l'article D181-15-2 alinéa I-9 du Code de l'Environnement. Pour une meilleure lisibilité et compréhension des plans, une échelle de 1/ 1 500 pour les plans d'ensemble est demandée au lieu de l'échelle au 1/200.

Vous souhaitant bonne réception, nous vous prions de croire, Madame le Préfet, en l'assurance de nos respectueuses considérations.

Sébastien APPY
Gérant



Contact :
Claire BENASSI
Chef de Projets
07 84 39 28 96
clairebenassi@groupevaleco.com